



Association Nationale des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques
<https://www.amopa21.fr>

AMOPA

N° ISSN : 2117 - 8690

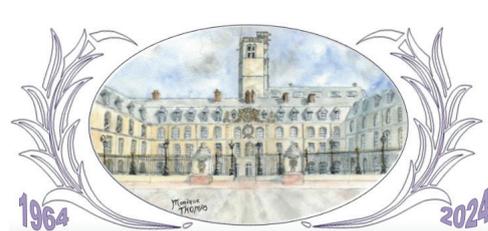
Directrice de publication :
Michèle DUJANY,
Présidente de l'AMOPA nationale

Rédacteur en chef :
Daniel DEMONFAUCON,
Président de l'AMOPA 21

Bulletin de
Liaison 2024



La " Petite Folie " - Lycée Le Castel (DIJON)





Les principaux concours organisés par notre AMOPA sollicitent une communication orale ou écrite comprise par tous. La langue française se trouve ainsi être le véhicule unique qui fédère les différents acteurs de la dynamique de l'association.

Défendre cette langue, la faire connaître, avoir le plaisir de l'employer doit être un sentiment permanent qui se retrouve stimulé par deux événements caractéristiques. Le premier revient sur une langue qui a contribué à construire l'unité de la France, le second vise sa diffusion dans le monde.

L'inauguration de la Cité internationale de la langue française par le président de la République au château de Villers-Cotterêts (Aisne), le 30 octobre 2023, m'apparaît importante aux yeux de ceux qui s'attachent à une langue française à la fois structurée, pure, évolutive, compréhensible par tous, sans équivoque, riche de sens...

Ce château, qui renaît de ses cendres, fut le berceau d'une ordonnance royale éponyme statuant sur une langue commune entre tous les gens de France. Instituée par le roi de France François 1^{er} en 1539, cette dernière voulait que les actes administratifs et juridiques soient entendus et lisibles de façon uniforme sur l'ensemble du territoire.

L'article 110 de l'ordonnance précise : « *Que les arrêts soient clairs et compréhensibles, et afin qu'il n'y ait pas de raison de douter sur le sens de ces arrêts, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement qu'il ne puisse y avoir aucune ambiguïté ou incertitude, ni de raison d'en demander une explication.* »

Ainsi, le français, langue royale issue de l'évolution du bas latin et du latin vulgaire vers le gallo-roman au cours du premier millénaire de l'ère chrétienne, devient une langue juridique et administrative intégratrice. Il s'agit là d'une volonté d'unir la communication d'un peuple afin que du nord au sud, l'ambiguïté ne puisse exister. La langue française sera dès lors l'objet de l'unité d'un peuple.

Le second événement paradoxalement porteur de la culture et de la langue, concerne les jeux Olympiques. À l'heure où la France se prépare à recevoir les athlètes du monde entier, nous ne pouvions avoir une pensée pour Pierre de Coubertin, ardent promoteur de la langue française à travers le monde, grand sportif, qui pratique alors la boxe, l'escrime, l'équitation et l'aviron.

Les jeux, institués dans la Grèce antique, étaient organisés tous les 4 ans. Leur pratique a cessé en 393 après Jésus-Christ. Le projet de Pierre de Coubertin est alors de les faire renaître. L'idée est avancée en 1894.

Persuadé de l'importance du sport dans le système éducatif, il crée, en 1889, l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques, encouragé en cela par le directeur de l'enseignement secondaire, Pierre Morel. Il entraîne avec lui élèves et professeurs. Il pense alors à une pratique qui dépasse les frontières. Sa vision futuriste l'amène à fonder le Comité International Olympique (CIO) en 1894. Il choisit la Sorbonne comme fonts baptismaux.

En 1896, les jeux olympiques renaissent à Athènes. Une charte dite olympique suivra cette naissance et son article 17 stipule que la langue française est la langue officielle des jeux Olympiques. En mémoire à Pierre de Coubertin, cette particularité inattendue devient tradition et se perpétue au fil des ans, malgré l'expansion mondiale des JO et l'augmentation de l'importance de l'anglais comme langue internationale. Les annonces et résultats sont donnés en français. Certains sports comme l'escrime, sont tenus d'utiliser les termes d'arbitrage en français.

En 1972, l'article 23 de la Charte Olympique des jeux de Munich protège la langue native de Pierre de Coubertin et précise : « *À toutes les sessions, une interprétation doit être fournie en français, anglais, allemand, espagnol, russe et arabe... En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais de la Charte olympique et de tout autre document du CIO, le texte français fera foi sauf disposition expresse écrite contraire.* »

Par ailleurs, à chaque édition des jeux Olympiques depuis Athènes en 2004, un glossaire contenant les terminologies sportives des différentes disciplines en français et en anglais est mis à jour, satisfaisant ainsi à 32 pays et 300 millions de francophones. Les jeux Olympiques et paralympiques de Paris vont, du 28 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre 2024, être diffusés dans le monde entier. La langue française sera à la fois la langue officielle avec l'anglais et la langue du pays France. De nombreux documents sont traduits en français. Langue française et langue anglaise seront présentes à égalité dans la signalétique, les panneaux d'affichage, ainsi que dans les conférences de presse officielles et les transports.

Enfin, Villers-Cotterêts, Cité internationale de la langue française accueillera la flamme olympique à sa 58^{ème} étape préalablement à son arrivée à Paris. Une programmation spécifique pour cette occasion, exposera les liens entre olympisme et francophonie.

À nous de conserver une éthique de langage et parallèlement une éthique d'écriture pour que vive la langue de Molière à travers nos concours et le monde. ■

Daniel DEMONFAUCON,
président de l'AMOPA 21

L'AMOPA de la Côte-d'Or

Président d'honneur

David MULLER : Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation Nationale de la Côte-d'Or - IA-DASEN

Présidents honoraires

Serge LEFEBVRE : Inspecteur d'Académie honoraire (1991 - 2000)
 Jacques CASEAU : Proviseur honoraire (2000 - 2006)
 Jean-Claude LEGRAS : Inspecteur d'Académie honoraire (2006 - 2014)
 Bernard DECARIS : Professeur des Universités honoraire (2014 - 2022)

Les membres du Comité consultatif :

Bureau

Président : Daniel DEMONFAUCON Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional honoraire
Vice-Présidente : Mireille MANIÈRE - Attachée Principale d'Administration de l'État honoraire
Secrétaire : Monique DROMARD - Attachée Principale d'Administration de l'État honoraire
Secrétaire-adjoint : Norbert LATRUFFE - Professeur des Universités émérite
Trésorière : Joëlle BOILEAU - Attachée d'Administration Scolaire et Universitaire honoraire
Trésorier-adjoint : Bernard GAUDILLIERE - Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire honoraire

les membres du Comité consultatif de l'AMOPA 21



Debout, de gauche à droite :

Monique THOMAS, Francis POINSIGNON, Michelle GILLE, Dominique LANTERNIER, Éveline DELOINCE, Josiane SAULE, Robert MICHELIN, Annie FUSELIER, Chantal PIOCHE, Thierry FOUYER, Bruno MANZONI

Assis :

Joëlle BOILEAU, Mireille MANIÈRE, Daniel DEMONFAUCON, Monique DROMARD, Norbert LATRUFFE



Et : Bernard GAUDILLIÈRE et Cendrine GARDEN

Nous ont rejoints en 2023, bienvenue à :

Monsieur Karim KHATRI
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Christine RENAUDIN-JACQUES
Madame Jacqueline VIGEZZI
Monsieur Michel JAVOUHEY
Monsieur Jean-Marie DUCHAINE
Monsieur Christian SAUVAGEOT
Madame Brigitte LOUVRIER
Monsieur Maurice GIROUD
Madame Elisabeth BEJAUD
Madame Laetitia BAREL
Monsieur Michel BONNOT
Monsieur Jean-Paul CHAMPOUSSIN

Des membres de notre section départementale sont décédés en 2023 :

Monsieur Jacques MARESCHAL, décédé le 24 janvier 2023
Monsieur Albert MICHOT, décédé le 9 février 2023
Monsieur Michel GEY, décédé le 28 février 2023
Monsieur Jean-Charles VOINET, décédé le 30 mars 2023
Monsieur Henri BONNOT, décédé le 18 juin 2023
Monsieur Claude MAS, décédé le 15 juillet 2023
Madame Nicole HATTE, décédée le 1er septembre 2023
Monsieur Antoine Marcel THOMAS, décédé le 25 septembre 2023
Madame Ginette PERRODIN, décédée le 26 septembre 2023
Madame Mireille SALOMON, décédée le 2 octobre 2023
Madame Élise AUGÉ, décédée le 29 décembre 2023

*A leurs familles et à leurs amis, nous renouvelons nos condoléances
et les assurons de toute notre sympathie.*



Assemblée Générale du 20 mars 2024



L'assemblée générale de l'AMOPA 21 a revêtu cette année 2024 un double intérêt. D'une part la tenue institutionnelle de la réunion annuelle et d'autre part la célébration du 60^{ème} anniversaire de la création de la section départementale, un certain 15 décembre 1964...

De nombreuses personnalités ont fait l'honneur de leur présence en répondant en toute amitié à l'invitation du président de l'AMOPA 21, Daniel DEMONFAUCON :

- Michèle DUJANY, présidente nationale de l'AMOPA,
- Viviane VUILLERMOT, conseillère départementale représentant le président François SAUVADET,
- David MULLER, DASEN de la Côte-d'Or, président d'honneur de l'AMOPA 21,
- le Général (2s) Olivier ERSCHENS, président de la SMLH de Côte-d'Or,
- le Dr. Martine CHAUNEY-BOUILLOT, présidente départementale de l'ANMONM,
- Patrick NIVOIS, président du CDMJSEA 21

ainsi que les présidents des sections AMOPA du Jura, du Doubs et de la Nièvre.

Selon la tradition, les différents rapports moral, d'activité et financier se sont succédés, chacun d'eux faisant l'unanimité de l'assemblée.

C'est donc sous le signe du 60^{ème} anniversaire de la création de l'AMOPA 21 que s'en est suivi le traditionnel " Banquet des Palmes " au restaurant pédagogique " Le Gustave ". Les convives ont pu admirer les magnifiques ronds de serviettes et leur décoration personnalisée, le motif imprimé sur les verres, les cavaliers " Eiffel " enjolivant les tables, l'illustration du menu (la " Petite Folie " du lycée Le Castel).

Tout ce décor de circonstance, c'est à Monique THOMAS, " notre artiste ", que nous le devons !
Merci à elle !



Chacun a pu apprécier la composition du menu spécialement concocté pour la célébration du 60^{ème} anniversaire de l'AMOPA 21. Des plats savoureux, préparés et servis par les élèves de l'école hôtelière.

Bravo pour leur prestation !



" Banquet des Palmes " au restaurant pédagogique " Le Gustave ".



Remerciements appuyés à l'ensemble des élèves de l'école hôtelière ainsi qu'à leurs formateurs !



Ayant gracieusement offert son aquarelle à la section départementale, le bureau de l'AMOPA a proposé de mettre aux enchères l'aquarelle de Monique THOMAS (les enchères perçues viendront aider au financement des prix récompensant les productions primées des élèves ayant participé aux concours soutenus ou organisés par l'AMOPA 21).



Monique THOMAS remet l'aquarelle à André PERCHET, l'heureux gagnant !

► **Rapport d'activité 2023 par la secrétaire Monique DROMARD**

Le rapport d'activité 2023 développé ci-après s'organise autour de deux axes qui constituent l'essence de notre association : **les activités d'utilité publique** (actions en direction des jeunes) et **les activités d'intérêt général** (actions de convivialité en direction de nos adhérents). Les nombreuses et riches activités de notre section présentées dans ce bulletin sont détaillées sur notre site internet <https://www.amopa21.fr/> entretenu par notre collègue webmestre monsieur Bruno MANZONI.

I - Les actions en faveur des jeunes

• Les concours

Nous avons cette année deux rubriques relatives aux concours, notre section ayant fait le choix d'ajouter aux concours nationaux des concours locaux créés et organisés par les membres de la section.

1) Les concours nationaux et actions nationales

a) Le concours « Plaisir d'écrire » qui contribue au rayonnement de la langue française :

- 5 établissements de Côte d'Or ont participé ;
- 34 copies ont été examinées par le jury départemental présidé par madame Chantal PIOCHE ;

- 11 prix départementaux ont été décernés aux lauréats sur trois thématiques : prix d'expression écrite, prix de poésie et prix de la jeune nouvelle.

Les lauréats ont été distingués lors de la remise des prix très solennelle dans la très belle salle des séances du Conseil Départemental. Ils ont tous été récompensés d'un ouvrage correspondant au thème de leur composition, d'un diplôme et du florilège des compositions primées.

b) Le concours « Arts et maths » :

Ce concours s'adresse aux élèves des classes maternelles, élémentaires et ULIS. Les élèves étaient invités à créer une production plastique après avoir étudié une œuvre de Victor VASARELY. 3 écoles maternelles et 2 écoles primaires ont participé. Le jury présidé par madame Eveline DELOINCE a décerné 5 prix collectifs aux écoles maternelles et 5 prix individuels aux écoles primaires. 4 productions ont été transmises au jury national. Les prix ont été remis dans les écoles.

c) Le concours « Nous l'Europe » :

Les participants devaient proposer un nom de femme pour l'hémicycle du Parlement européen. 2 élèves du collège Le Chapitre à Chenôve ont participé en soutenant le nom de Marie Curie. Le texte a retenu l'attention du jury départemental et les a récompensées.

d) Le concours « Imagin'Action » :

Ce concours organisé avec l'AFDET (Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique) récompense la meilleure réalisation d'un projet technique mené en collaboration avec une entreprise. Une élève du lycée professionnel Eugène Guillaume de Montbard a réalisé un sac en cuir type Cartier avec des matériaux de récupération. Un prix de 150 euros lui a été attribué au niveau départemental.

e) Les bourses nationales d'enseignement supérieur de soutien à un projet d'études :

L'**AMOPA** nationale attribue chaque année sur dossier des aides financières à des étudiants pour les aider à financer leur stage d'études qui se déroulent le plus souvent à l'étranger. Notre section **AMOPA 21** participe également à cette aide en leur versant une aide complémentaire. 4 étudiants ont ainsi reçu un chèque de notre section d'un montant de 200€ pour l'un à 250 € pour les 3 autres.

Une sympathique cérémonie de présentation de leurs travaux de recherche et de remise des bourses a été organisée le 21 octobre dernier à la faculté des sciences Gabriel devant les membres du comité consultatif.

2) Les concours locaux organisés par la section AMOPA 21

a) Le concours « Joutes oratoires » :

Ce nouveau concours piloté par notre collègue monsieur Dominique LANTERNIER s'adresse aux élèves des classes de seconde générale, technologique ou professionnelle. Il s'agit d'un débat contradictoire d'un binôme de candidats sur un thème donné. Le jury est composé du président et de 3 membres de l'**AMOPA 21** ainsi que de 3 membres des lycées. Les prix décernés sont de 400 € pour le premier prix, 300 € pour le second et 200 € pour le troisième.

La finale s'est déroulée le 5 mai dernier au lycée Saint Bénigne de Dijon sur le thème de la désobéissance citoyenne. La remise des prix s'est déroulée au lycée en présence des membres du jury, des familles des lauréats et du Directeur du lycée. Au dire des compétiteurs, ce concours est passionnant, motivant et représente une bonne préparation au Grand Oral du baccalauréat.

b) Le concours « Orateurs en herbe » :

Deuxième nouveau concours organisé par notre section, piloté par madame Mireille MANIERE à destination des jeunes élèves des classes maternelles et de cycle 2 - CP, CE1, et CE2. Il s'agit de mettre en voix un texte d'auteur et de l'exprimer avec aisance et clarté, de faire vivre son texte.

Deux écoles - école primaire Saint-Pierre de Dijon et école maternelle de Saint-Julien - ont présenté des candidats qui ont tous brillé devant un public conquis. La remise des prix a eu lieu dans les écoles. Une collation offerte par la municipalité a clos la cérémonie à Saint-Julien.

c) Pour clore les activités en direction des jeunes :

Il convient de noter **notre intérêt pour la formation des jeunes en restauration-hôtellerie.**

Dans la mesure du possible, les repas de la section sont organisés et pris dans les établissements de formation hôtelière.

- Le restaurant " **Le Gustave** ", école hôtelière du lycée Le Castel, l'établissement étant notre partenaire officiel. Une plaque de partenariat a été offerte à l'établissement l'année dernière.

- Le lycée Anna JUDIC de Semur-en-Auxois, école " **Bernard Loiseau** " où nous avons déjeuné (32 couverts) lors de notre sortie à Semur en Auxois.

- " **Le St-Bé** ", restaurant d'application de l'école hôtelière Saint-Bénigne.

II - Les actions d'intérêt général

1) Les activités institutionnelles qui concourent au prestige de l'Ordre des Palmes Académiques :

Notre section a été conviée à deux cérémonies de remise de décorations aux personnels nommés et promus dans l'Ordre des Palmes académiques. Le président, monsieur Daniel DEMONFAUCON, y a à chaque occasion présenté et largement développé les actions de l'**AMOPA**.

Le 23 juin dernier, le président ainsi que la vice-présidente madame Mireille MANIERE ont été invités par monsieur le Recteur à la cérémonie de remise des Palmes à 12 récipiendaires dans la salle des Actes du Rectorat.

Le 13 décembre, le président de l'Université conviait monsieur DEMONFAUCON assisté de madame Mireille MANIERE et de monsieur Norbert LATRUFFE à participer à la cérémonie de décoration de 7 personnels nommés ou promus.

2) Les activités en faveur des adhérents

• Les conférences

a) Rencontre avec monsieur Henri MOSSON, au collège Boris VIAN de Talant, en présence des collégiens des classes de 3^{ème} le 5 mars 2023 ; projection d'un film sur sa vie de résistant et de déporté « **Un témoin de l'Histoire : Henri Mosson, alias Raoul Desbois, NN 62-90** » ; de nombreuses questions ont été posées, donnant lieu à de riches échanges.

b) Conférence de monsieur Robert MICHELIN lors de l'assemblée générale du 22 mars 2023 : « **Justice et intelligence artificielle** ».

c) Conférence d'automne organisée conjointement par la SMLH et la section **AMOPA 21** le 12 octobre : « **Les décorations napoléoniennes** » prononcée par le professeur Alain PIGEARD suivie d'un repas convivial au restaurant d'application de l'école hôtelière Saint-Bénigne.

• Les sorties et les voyages

a) Journée à Semur-en-Auxois et Moutiers Saint-Jean le 16 mai 2023 :

La journée a commencé par une matinée de visite guidée approfondie de la cité médiévale de Semur-en-Auxois, avant un excellent repas au lycée Anna JUDIC, école hôtelière « Bernard LOISEAU ». Elle s'est poursuivie par la visite de l'abbaye de Moutiers Saint-Jean, de l'Hôpital Saint-Sauveur et de l'apothicairerie ainsi que du jardin Coeurderoy de style renaissance italienne.

b) Journée à Paris le 6 septembre 2023 :

Une trentaine de personnes ont profité du beau programme de cette journée. La première partie du voyage était consacrée à la visite du musée de Cluny, musée national du Moyen-Âge. La seconde partie a débuté par un excellent déjeuner au Palais du Luxembourg servi dans le salon Napoléon avant un parcours découverte du Sénat très bien commenté qui a clos cette très belle sortie.

c) Projet de voyage à Nancy :

Nous avons prévu un voyage de deux journées à Nancy avec un programme axé sur la visite de la ville et bien sûr sur l'art nouveau : musée de l'École de Nancy, villa Majorelle, musée des Beaux-Arts, Baccarat et Lunéville. 19 personnes étaient inscrites et s'apprêtaient au départ prévu le 18 octobre dernier lorsque j'ai reçu un appel de notre voyageur monsieur Philippe ENGGASSER, le 11 octobre, me prévenant qu'il ne pouvait assurer ce voyage en raison d'importants problèmes de santé. Le voyage a ainsi été annulé. Nous avons appris la triste nouvelle de son décès peu de temps après. Philippe, comme nous l'appelions tous, assurait nos voyages et sorties depuis plus de vingt ans ; un véritable lien d'amitié s'était créé avec beaucoup d'amopaliens. La société JIP Tours a été dissoute. Joëlle BOILEAU et moi-même avons constitué un dossier auprès du mandataire de justice pour le remboursement des frais engagés. L'affaire est en cours. ■

Monique DROMARD
Secrétaire



Daniel DEMONFAUCON, Président de l'AMOPA 21 remercie Xavier FERRAND, Proviseur du lycée Le Castel



Le rapport moral du président Daniel DEMONFAUCON

De gauche à droite :

*Mireille MANIERE (vice-présidente de l'AMOPA 21),
Norbert LATRUFFE (secrétaire adjoint),
Michèle DUJANY (présidente nationale de l'AMOPA),
Daniel DEMONFAUCON (président de l'AMOPA 21),
Joëlle BOILEAU (trésorière),
Viviane VUILLERMOT (conseillère départementale représentant le président François SAUVADET)
et Bruno MANZONI (webmestre).*



Intervention de Madame Michèle DUJANY, présidente de l'AMOPA nationale



Une assemblée à l'écoute

Rapport financier 2023

par la trésorière Joëlle BOILEAU

Les comptes ont été vérifiés par Ginette JEANNIN et Bernard QUINNEZ le 10 janvier 2024.
Selon l'usage, les comptes 2023, une fois contrôlés, ont été transmis à Paris au siège de l'AMOPA.

► FICHER :

- Fin 2022, **227 membres**, compte tenu des nouveaux adhérents (13), des adhérents partis et des décès (9).
- **9** adhérents de 2022 n'ont pas renouvelé leur adhésion.
- **232** adhérents sont à jour de leur adhésion (**8 084 €**).
C'est 98% de 2022.
- **98** adhérents sont abonnés à la revue soit **42 %** des adhésions et **105%** de 2022.

► RECETTES - DÉPENSES TOTALES 2023 :

- **Recettes totales de la section : 23 728,11 €**
Les activités des adhérents représentent 66%
- **Dépenses totales de la section : 25 791,45 €**
Les activités des adhérents représentent 73%

► BILAN 2023 de la section sans les activités :

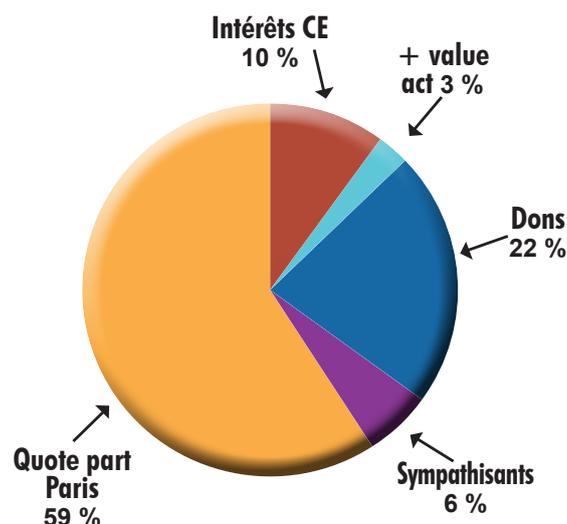
A - Recettes : 4 907,91 € - 21% des recettes totales.

- **59 %** des recettes pour le versement du siège :
2 902,87 € (solde 2021 : **1 501,12 €** - acpte QP 2023 **1 401,75 €**).
- **6 %** des recettes pour la quote-part des 13 sympathisants versée par le siège : **286,00 €**.
- **22 %** des recettes pour les dons en faveur de la jeunesse : **1 052,00 €** (Sympathisants **232,00 €** - Décorés **820,00 €**).
- **10 %** des recettes de produits financiers CE : **503,24 €**.

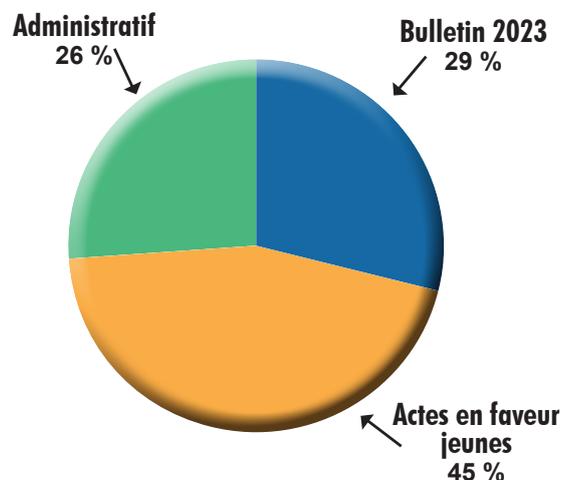
B - Dépenses : 6 971,25 € - 27% des recettes totales.

- **45 %** des dépenses en faveur de la jeunesse : **3 093,34 €**
- **29 %** des dépenses pour le bulletin 2022 : **2 039,62 €**.
- **26 %** des dépenses pour les frais de fonctionnement de la section : **1 838,29 €** (dont **675,74 €** frais postaux et **212,60 €** acompte verres 60^{ème} anniversaire).

Recettes : 4 907,91 €



Dépenses : 6 971,25 €





Concours " Plaisir d'écrire " "Arts et Maths " et Nous l'Europe "

Remise des prix (7 juin 2023)

En introduction à la cérémonie de remise des prix, monsieur Daniel DEMONFAUCON, président de la section départementale de l'AMOPA 21, présente à l'assemblée des jeunes auteurs, accompagnés de leurs familles et de leurs enseignants, l'Ordre des Palmes académiques, association nationale placée sous le haut patronage du président de la République.

Tournée vers la jeunesse, elle manifeste par ses actions son vif attachement à la langue française, écrite et parlée. Sa devise : " Servir et Partager ".

Le président de l'AMOPA 21, et madame Viviane VUILLERMOT, conseillère départementale représentant comme l'an passé le président François SAUVADET, qui, par son concours indéfectible chaque année, permet la tenue de cette habituelle cérémonie de remise des prix en cette magnifique et prestigieuse salle des Séances du Conseil départemental, ouvrent la séance de remise des prix qui glorifie cette année les élèves de trois concours.

Ces concours, institués au niveau national et relayés par l'AMOPA 21, visent à stimuler, à motiver les apprentissages des élèves des écoles, des collèges et des lycées. S'inscrivant précisément dans les programmes officiels de l'Éducation nationale, en aucun cas ils se veulent une surcharge de travail, pour les professeurs, pour les élèves.

Le concours " Plaisir d'écrire ", régulièrement reconduit sous la houlette de madame Chantal PIOCHE, contribue au rayonnement de la langue française. En regard des années précédentes, cette année 2022-2023 a trouvé un moindre écho. Cependant 4 établissements ont concouru. 34 copies ont été transmises, réparties entre "Expression écrite", "Poésie" et "Jeune nouvelle".

Ont participé à ce concours les écoles élémentaire " Les Cèdres " de Quétigny, élémentaire d'application " La Trémouille " de Dijon ; les collèges " Gaston Bachelard " de Dijon et " Champ Lumière " de Selongey. 11 dossiers ont été primés au niveau départemental et 3 dossiers ont été envoyés à Paris, hélas sans succès.

Le concours " Arts et Maths ", organisé diligemment par madame Éveline DELOINCE, est une première. Cette année, il s'agissait, après l'étude des œuvres de Victor Vasarely, d'approcher l'art sous l'angle de la géométrie ou bien d'aborder la géométrie à travers une œuvre d'art.

Ont participé à ce concours artistique les écoles primaire "Edgar Drouhin" de Lacanche, maternelle de Jouey, maternelle " Jean de La Fontaine " d'Arnay-le-Duc, primaire "Jeanne d'Arc" d'Arnay-le-Duc et primaire " Saint Joseph" de Dijon.



Au premier plan (de gauche à droite) : Mme Mireille MANIERE, vice-présidente de l'AMOPA 21, M. Daniel DEMONFAUCON, président de l'AMOPA 21, Mme Viviane VUILLERMOT, conseillère départementale, Mme Chantal PIOCHE, responsable du concours " Plaisir d'écrire " et Mme Eveline DELOINCE, responsable du concours " Arts et Maths "

Enfin, deux élèves de 3^{ème} du collège " Le Chapitre " de Chenôve ont eu à cœur de proposer, dans le cadre du concours " **Nous l'Europe** ", un nom de femme à l'hémicycle du parlement européen. Le nom choisi, " Marie Curie ", sera peut être retenu lors de la rencontre à Strasbourg à laquelle ne pourront se rendre Ferhat DJELLALI et Svetlana MANSAH, bien qu'invités à soutenir leur choix. Leur texte a retenu l'attention de la responsable du jury et le nom de " Marie Curie " sera proposé.

Félicitations aux lauréats, qui ont fait partager aux jurys tant leur plaisir d'écrire que leur sensibilité artistique ! Chacun a reçu, avec son prix, un florilège qui rassemble les textes primés avec en complément les œuvres des jeunes artistes d' " **Arts et Maths** ".

Madame Viviane VUILLERMOT et monsieur Daniel DEMONFAUCON ont adressé leurs remerciements chaleureux aux professeurs, aux chefs d'établissements, sans qui ces actions ne pourraient pas vivre. A aussi été remercié le directeur du lycée Saint Bénigne de Dijon qui a permis de mettre en œuvre et tester un concours d'initiative départementale dit " **Joutes oratoires** ".

Pour conclure, le président de l'AMOPA 21, Daniel DEMONFAUCON, a émis auprès de madame la conseillère départementale Viviane VUILLERMOT, le souhait de pouvoir rassembler dès l'année prochaine dans cet illustre et symbolique lieu, et dans la mesure du possible, tous les lauréats ayant participé aux différents concours organisés par l'**AMOPA 21**. ■



L'assemblée des jeunes auteurs, accompagnés de leurs familles et de leurs enseignants



Les lauréats



Constance DESROCHE reçoit son prix de Mme Viviane VUILLERMOT, conseillère départementale



Parents et lauréats

Texte : Daniel DEMONFAUCON, Président de l'AMOPA 21
Photos : Bruno MANZONI



Concours " Arts et Maths "

Remise des prix (22 juin 2023)

« Aborder l'art sous l'angle de la géométrie ou aborder la géométrie à travers une œuvre d'art permet un apprentissage ludique en utilisant un vocabulaire approprié. Les élèves sont invités à créer une production plastique après avoir étudié une réalisation de **Victor Vasarely**. »

Le concept, les objectifs visés et les modalités du concours diffèrent selon le cycle dans lequel l'élève est inscrit.

Après avoir étudié les œuvres réalisées par Victor Vasarely, les élèves des classes maternelles ont été invités à créer une composition plastique en s'inspirant des œuvres **COLONNES** de l'artiste quant aux élèves des classes élémentaires et d'ULIS, ils se sont inspirés de ses œuvres **MAJUS**.

Le jury départemental de l'**AMOPA**, qui s'est réuni le 20 février 2023 au lycée professionnel Antoine à Chenôve, a proclamé les résultats du concours.



Un comité qui remercie les jeunes élèves, leurs maîtresses, mesdames les ATSEM et AESH de leur très sympathique accueil en leur petite école de JOUEY pour l'occasion de la remise des prix du concours " Arts et Maths " organisé par l'AMOPA 21.

De gauche à droite :

Mme Christine Buisson, maire de JOUEY, Mme Sophie Berland, correspondante BP, M. Francis Poinsignon de l'AMOPA 21, Mmes Demonfaucon et Poinsignon de l'AMOPA 21, Mme Chantal Nicolle, 2^{ème} vice-présidente de la ComCom Pays d'Arnay-Liernais et conseillère municipale d'Arnay-le-Duc, M. Daniel Demonfaucon, président de l'AMOPA 21 et Mme Eveline Deloince de l'AMOPA 21, responsable du concours " Arts et Maths ".



*Une remise des prix très attendue qui a fait des heureux !
De beaux cadeaux qui récompensent les jeunes artistes !
Félicitations à tous, petits et grands !*



*2^{ème} prix ex aequo
Maternelle de JOUEY*

► Écoles maternelles " Sainte Jeanne d'Arc " et " Jean de La Fontaine " d'Arnay-le-Duc

Monsieur Benjamin LEROUX, maire d'Arnay-le-Duc, accueille en sa mairie les jeunes élèves des écoles maternelles de la commune, " Jean de La Fontaine " et " Jeanne d'Arc ", à l'occasion de la remise des prix du concours " Arts et Maths " organisé par l'AMOPA 21.



De gauche à droite :

Mme Chantal Nicolle, 2^{ème} vice-présidente de la ComCom Pays d'Arnay-Liernais et conseillère municipale d'Arnay-le-Duc, Mme Eveline Deloince de l'AMOPA 21, responsable du concours " Arts et Maths ", M. Benjamin Leroux, maire d'Arnay-le-duc, M. Daniel Demonfaucon, président de l'AMOPA 21 et M. Dominique Lanternier de l'AMOPA 21



1^{er} prix (ex aequo avec leurs camarades de l'école Jeanne d'Arc) décerné aux élèves de la classe de Mme Amélie Gomes pour leur réalisation " Arnay-le-Duc " (école Jean de La Fontaine)



1^{er} prix (ex aequo avec leurs camarades de l'école Jean de La Fontaine) décerné aux élèves de la classe de Mme Marie-Stella Bernard pour leur réalisation la " Vasa-Tour " (école Jeanne d'Arc)



2^{ème} prix (ex aequo avec leurs camarades de JOUEY) décerné aux élèves de la classe de Mme Marie-Stella Bernard pour leur réalisation " La Zérafe " (école Jeanne d'Arc)



3^{ème} prix décerné aux élèves de la classe de Mme Christine Toulet pour leur réalisation " Un village de Noël " (école Jean de La Fontaine)



*Une collation offerte par la municipalité fort appréciée par les heureux lauréats !
Merci M. le Maire !*

► Regards sur les travaux des lauréats



*1^{er} prix ex aequo
Maternelle GS " Jean de La Fontaine " Arnay-le-Duc
Envoi au jury national*



*1^{er} prix ex aequo
Maternelle GS " Jeanne d'Arc " Arnay-le-Duc
Envoi au jury national*



LA « VASA-TOUR »



LA « ZERAFE »



*2^{ème} prix ex aequo
Maternelle MS " Jeanne d'Arc " Arnay-le-Duc*

Texte et Photos : Bruno MANZONI



Bourses étudiantes et concours " Imagin'Action "

► Remise des bourses d'études et des récompenses à l'Université

L'année 2023 fut un bon cru pour les palmarès des bourses d'enseignement supérieur et celui du concours " **Imagin'Action** ". Cinq lauréates s'étaient rassemblées samedi 21 octobre 2023 à l'Université de Bourgogne.

Quatre étudiantes en Master 2 de retour d'un stage de six mois (Maurie à Paris, Julie et Mélusine au Canada et Clara à Madagascar) ayant été sélectionnées par un jury national et départemental de l'**AMOPA** et Marion, du lycée Eugène Guillaume de Montbard, qui a été récompensée par l'**AMOPA de Côte-d'Or** dans le cadre du concours " **Imagin'Action** " pour la magnifique réalisation d'un sac en cuir type Cartier à partir de recyclage d'éléments de cuir et de jeans.

Pour écouter les présentations et féliciter les lauréates, étaient présents : monsieur Daniel DEMONFAUCON, président de l'**AMOPA 21** ; madame Mireille MANIERE, vice-présidente ; Norbert LATRUFFE, professeur émérite et coordinateur des bourses universitaires ; monsieur Robert MICHELIN, membre du comité consultatif de l'**AMOPA 21**.

De plus, on a eu le grand plaisir d'apprendre que 3 étudiantes avaient trouvé du travail à l'issue de leurs études.

S'était tout spécialement déplacée, madame Laure CHOUZET, proviseure du lycée professionnel Eugène Guillaume de Montbard où était scolarisée Marion.

Vendredi matin 22 décembre 2023, Daniel DEMONFAUCON, président de l'**AMOPA 21**, et Norbert LATRUFFE, responsable de l'action " **Bourses étudiantes** ", ont mis à l'honneur Mélusine JACQUIER, n'ayant pu se joindre à la cérémonie du 21 octobre dernier, en lui remettant son prix pour sa recherche conduite lors de son stage à l'Institut de Recherche et Développement en Agro-Environnement à Saint Bruno de Montarville, au Canada : " Adaptation de méthodes rapides de détection génétique et biochimique des résistances liées à 2 insecticides chez le carpocapse (*) de la pomme ". ■

(*) *Le carpocapse est un insecte dont la larve se développe à l'intérieur des fruits.*

Texte et photos : Norbert LATRUFFE



Daniel DEMONFAUCON, président de l'AMOPA 21 remet à Mélusine JACQUIER son prix pour sa recherche en agro-environnement



Au premier rang les lauréates, de gauche à droite :

*Julie GUYON, Malaurie DARMANCIER,
Clara ROCLIN, Marion SKANDIKOVA*

Au deuxième rang, de gauche à droite :

*Robert MICHELIN, membre du comité consultatif
de l'AMOPA 21,
Daniel DEMONFAUCON, président de l'AMOPA 21
et responsable du concours " Imagin'action ",
Mireille MANIERE, vice-présidente,
Norbert LATRUFFE, secrétaire adjoint et responsable
de l'action " Bourses étudiantes ".*



CONCOURS " JOUTES ORATOIRES " :

Finale au Lycée Saint Bénigne de Dijon

Le vendredi 5 mai 2023, le lycée Saint Bénigne de Dijon a accueilli la finale de la première session du concours de " **Joutes oratoires** " organisé par l'**AMOPA 21**. Réservé aux élèves de seconde générale, technologique et professionnelle, ce concours a pour principal objectif de mettre en valeur de jeunes élèves dans des duels de paroles et d'idées.

Le thème choisi pour cette session 2023 était " **La désobéissance citoyenne** ". Ce thème, pourtant d'actualité, n'a attiré qu'un seul établissement candidat, à savoir le lycée Saint Bénigne de Dijon. Il y aurait mille raisons à invoquer pour expliquer ce désintérêt mais nous préférons être optimistes pour la session 2024.

Le règlement du concours prévoit que, dans un premier temps, les binômes inscrits s'affrontent dans chaque établissement pour sélectionner un seul binôme présent à la finale. N'ayant qu'un seul lycée candidat, le jury a décidé d'organiser une finale avec tous les binômes inscrits.

Ce sont donc 6 binômes qui se sont affrontés le jour de la finale sur ce thème de la désobéissance citoyenne avec comme cas d'étude, celui d'un jeune immigré sous le coup d'une expulsion du territoire français.

Les 7 jurés ont pu apprécier le sérieux avec lequel les jeunes ont su prendre à bras le corps le sujet, en faire un motif de combat de mots avec des arguments sensés et percutants, tout cela dans une posture impeccable de jouteurs. La préparation a permis d'assister à des prestations de qualité qui ont étonné leur professeur qui les a encadrés.

Le jury a eu bien du mal à départager les deux doublettes qui se détachaient du lot sans toutefois prendre le large au classement. Un seul point a finalement séparé le premier binôme du deuxième.

Les prix ont été remis en présence du jury, des parents des lauréats, de monsieur Daniel DEMONFAUCON, président de l'**AMOPA 21** et de monsieur Georges BON, directeur du lycée Saint Bénigne, que nous remercions de son accueil et de l'organisation de la finale dans son établissement.

Aux dires des compétiteurs ce concours est passionnant, motivant et représente une bonne préparation au Grand Oral du baccalauréat.

Le lycée lauréat organisera la finale de la session 2024. Les organisateurs espèrent une plus grande affluence des lycées de la Côte-d'Or. ■

*Texte : Dominique LANTERNIER, responsable du concours " Joutes oratoires ", Président du jury.
Photos : Daniel DEMONFAUCON, Président de l'AMOPA 21*



Les membres du jury et les " jouteurs " après la finale



Une collation bien méritée !



Bravo à Noelia SLONGO et à Maelys LIARD pour leur excellente prestation



Concours " Orateurs en herbe "

École primaire Saint-Pierre de Dijon

Le vendredi 2 juin 2023, s'est tenu à l'école Saint-Pierre de DIJON le concours " **Orateurs en herbe** " sous la houlette de Mme Mireille MANIERE, vice-présidente de l'**AMOPA 21**.

Le jury, composé de membres de l'**AMOPA 21**, a pu apprécier tout au long de la matinée, chez les 17 élèves volontaires des 4 classes de CP, CE1, CE1-CE2 et CE2, la qualité individuelle de leur prestation et leurs compétences de jeunes lecteurs et aussi d'orateurs en herbe !

Certains d'entre eux ont su rendre leur lecture plus fluide, placer une intonation plus soutenue, ou bien encore adopter un timbre de voix plus appuyé, voire ajouter une expression corporelle de circonstance traduisant une juste compréhension du texte lu.

Reconnaissons à chacun cette démarche volontaire d'oser se produire devant un auditoire et soutenir à la fois le regard des adultes comme celui des camarades. Pour ces 17 élèves, assurément, un pas vers la confiance en soi est aujourd'hui franchi.

Monsieur Daniel DEMONFAUCON, président de l'**AMOPA 21**, après avoir présenté le rôle et la mission de l'AMOPA et remercié de leur accueil Mme Peggy FERREUX, cheffe d'établissement, ainsi que son équipe pédagogique, a procédé à la remise des prix et des diplômes de participation, secondé par les membres présents de l'**AMOPA 21**.

Félicitations à tous les lauréats !

Saluons tout autant l'engagement de leurs professeurs sans qui un tel évènement ne pourrait avoir lieu ! ■



Le jury du concours (membres de l'AMOPA 21)

De gauche à droite : Bruno MANZONI, Mireille MANIERE, vice-présidente de la section départementale et responsable du concours " Orateurs en herbe ", Bernard GAUDILLERE, trésorier-adjoint, Monique DROMARD, secrétaire et Francis POINSIGNON



Zita, Margaux, Clément et Victoire, les élèves primés de la classe de CP de Mme Sandrine CHAUVEAU



Valentine, Julie, Gabrielle, Raphaël et Jasmine, les élèves primés de la classe de CE1 de Mme Claudine MICHAUT



Garance, Noélie, Hadrien et Rachel
es élèves primés de la classe de CE1-CE2
de M.Pascal BONNETAIN



Miral, Tess, Diego et Anna,
les élèves primés de la classe de CE2
de Mme Irène CHERITAT



La photo souvenir

Texte : Bruno MANZONI

Photos : Daniel DEMONFAUCON, Bruno MANZONI

► École maternelle de Saint Julien

Madame Mireille MANIERE, vice-présidente de l'**AMOPA 21**, responsable du concours "**Orateurs en herbe**", remercie les parents de leur disponibilité et de leur présence et détaille à l'assemblée les modalités de l'épreuve du concours. ■



L'assemblée



Le jury



Madame
Mireille MANIERE



Devant deux prestations de belle qualité,
le jury n'a pu départager les deux groupes
qui terminent le concours
" Orateurs en herbe "... premiers ex aequo !



Un jury attentif, une assistance
attentionnée, tous à l'écoute des
" orateurs en herbe "...



Une collation offerte par la municipalité
fort appréciée par les heureux lauréats !
Merci Monsieur le Maire !

Texte et photos : Bruno MANZONI



Journées de remise des Palmes académiques 2023



► Rectorat de DIJON - Cérémonie du 23 juin 2023

Invités par monsieur le recteur et madame la secrétaire générale de l'académie de Dijon, Daniel DEMONFAUCON, président de l'**AMOPA 21** et Mireille MANIERE, vice-présidente, ont participé à cette matinée honorifique et festive de remise des Palmes académiques qui s'est tenue en la salle des actes du rectorat de l'académie de Dijon.

Le recteur Pierre N'GAHANE a souhaité que cette réunion, qui a honoré 12 personnes du rectorat, soit à la fois solennelle et conviviale, un instant privilégié qui permet de se rencontrer et de partager. Le président de l'Amopa 21 a, quant à lui, présenté toute la dynamique de la vie associative locale et appelé les nouveaux récipiendaires à rejoindre l'association.

Les insignes ont été remis alternativement par le recteur Pierre N'GAHANE et Caroline VAYROU, secrétaire générale. Tous deux ont félicité et remercié les récipiendaires pour leur engagement quotidien. Les représentants de l'**AMOPA 21**, quant à eux, ont également félicité les récipiendaires et remis à chacun un bulletin de l'AMOPA nationale ainsi qu'un "florilège", document rassemblant les meilleures productions d'élèves du département ayant participé aux concours "Plaisir d'écrire" et "Arts et Maths".

Un moment de convivialité a magistralement clos la cérémonie. ■

*Les nouveaux décorés
entre Daniel DEMONFAUCON
et Caroline VAYROU (à gauche)
et Mireille MANIERE
et Pierre N'GAHANE (à droite)*



► Université de Bourgogne - Cérémonie du 12 décembre 2023

Le mardi 12 décembre 2023, à la Maison de l'Université, le président de l'Université de Bourgogne, Vincent THOMAS et le président de l'**AMOPA 21**, Daniel DEMONFAUCON, ont remis les palmes académiques aux huit personnes nommées Chevaliers ou promues Officiers dans l'Ordre des palmes académiques à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023.

Invitée à participer à cette cérémonie, la section de l'**AMOPA** de la Côte-d'Or était représentée par Daniel DEMONFAUCON, président, Mireille MANIERE, vice-présidente et Norbert LATRUFFE, secrétaire adjoint de l'association départementale et responsable de l'action "Bourses étudiantes". Après un exposé sur les mérites de chacun des récipiendaires en mêlant éloges et humour, le président de l'Université de Bourgogne, assisté du président de l'**AMOPA**, leur a remis les insignes de leur grade. Les représentants de l'**AMOPA** ont donné à chaque décoré une revue de l'**AMOPA** nationale accompagnée d'une invitation à rejoindre notre association.

Toutes nos félicitations aux nouveaux décorés ! ■



*Les nouveaux nommés Chevaliers
et promus Officiers dans l'Ordre
des Palmes académiques*

Texte : Mireille MANIERE, vice-présidente de l'AMOPA 21
Photos : Bruno MANZONI, webmestre AMOPA 21



Henri MOSSON, alias Raoul DESBOIS, NN 62-90

Ce mardi 28 février 2023 après-midi, au collège Boris Vian de Talant, l'émotion était vive et bien réelle. L'admiration, la fascination aussi.



Quel souvenir à la fois précieux et riche d'humanité restera en chacun de ceux qui ont écouté dans un silence respectueux Monsieur Henri MOSSON, presque centenaire, parler de l'épisode traumatisant de sa vie pendant la seconde guerre mondiale, alors qu'il n'avait que 17 ans !

Quelle mémoire intacte garde-t-il encore de ces funestes années qui ont ébranlé sa vie de jeune homme !

Dans le film documentaire proposé tant aux élèves qu'aux membres adhérents de l'**AMOPA 21**, il dit à peu près ces mots : « *un individu n'a pas d'autre choix, ou il est soumis, ou il est résistant* ».



A 17 ans, avec d'autres de ces amis adolescents, Henri Mosson a choisi : résister. Le risque était grand. L'entreprise dangereuse. La vie de chacun pouvait rapidement basculer.

En mai 1943, il fut le dernier du groupe à être arrêté. Henri MOSSON, alias Raoul DESBOIS, connu alors les geôles tristement célèbres de la Gestapo dans un immeuble encore visible au 9 de la rue du Docteur Chaussier à Dijon.

Pour détention d'armes de guerre, malgré son jeune âge, il fut condamné à mort le 29 juin 1943. De ne pas avoir trahi ses compagnons, malgré les tortures infligées, n'avait fait qu'appuyer la sentence. Une sentence qui, par bonheur ou par chance, a été suspendue : peut-être une révision clémente de sa condamnation due à la lettre que sa mère avait adressée au chef de l'État français de l'époque, un certain maréchal Pétain...

En novembre 1943, il est alors déporté sous le numéro d'immatriculation NN 62-90 et interné au camp de concentration nazi de Natzweiler-Struthof implanté sur le territoire de l'Alsace annexée. Les charges retenues contre lui en faisaient une victime du décret Keitel de 1941 "Nacht und Nebel" (NN), ordonnant la déportation de tous les opposants ou ennemis du Troisième Reich.

Identifié par un triangle d'étoffe rouge (résistant) et marqué des lettres " NN " dans le dos, Henri Mosson a survécu aux horreurs de la barbarie nazie. Avec toujours, au quotidien, la présence envahissante de la mort qui rôde... (chambre à gaz, potence, four crématoire).

Il a pu supporter les conditions inhumaines des travaux forcés en allant chercher, au plus profond de lui, ainsi qu'il l'a ressenti, ces " forces intérieures insoupçonnées " qu'il ignorait jusque-là. Il fut libéré en avril 1945 par l'armée américaine. Il avait 21 ans.

Une tragédie personnelle que Monsieur MOSSON a rapportée avec simplicité et humanité en réponse aux questions du jeune auditoire intimidé des élèves de 3^{ème}, avec le souci toujours constant du détail matériel, avec toujours le devoir de donner du sens à ses actes passés.

C'est avec fierté et honneur que la jeunesse présente se doit d'apprécier d'avoir rencontré un de nos derniers témoins de l'histoire, de notre Histoire.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1964, distingué très récemment Commandeur dans l'Ordre des Palmes académiques dans le cadre d'une promotion exceptionnelle pour son engagement remarqué auprès des jeunes générations des établissements scolaires, par devoir de mémoire, Henri Mosson, infatigable passeur de notre Histoire, continue à témoigner... ■

Texte et Photos : Bruno MANZONI



CONFÉRENCE de Robert MICHELIN, magistrat honoraire " Justice et intelligence artificielle "

(donnée lors de l'Assemblée Générale de l'AMOPA 21 du 22 mars 2023)

Le thème de l'intelligence artificielle fait l'objet de bon nombre d'interrogations. Notre ami Robert MICHELIN, homme soucieux d'égalité mais aussi d'équité, considérant donc que nous ne sommes pas tous égaux face à une situation similaire, s'est interrogé sur le cas particulier de l'intelligence artificielle dans le cadre de la justice.

Jusqu'alors, l'homme ne pouvait s'appuyer que sur sa propre mémoire attachée à son expérience et son savoir disponible. Le droit, colonne vertébrale de la justice, était consigné et développé dans des registres papier. Le temps d'appropriation restait important. La révolution informatique a bouleversé cet état de fait et permet un accès en temps réel aux données désormais écrites sur des registres dématérialisés. Ainsi écrit l'auteur, « *l'open data des décisions de justice couplées au développement des algorithmes et de l'intelligence artificielle, soumet le juge à un défi nouveau* ».

Appuyé sur ses expériences personnelles, Robert MICHELIN aborde deux chapitres pour montrer que " l'intelligence artificielle et l'intelligence humaine doivent se combiner et se renforcer mutuellement " pour donner du sens à la vie.

Daniel DEMONFAUCON
Président de l'AMOPA 21

► Introduction de la conférence :

Remplacement des avocats par des robots, disparition des notaires, résolution des conflits en ligne, justice prédictive, état civil tenu par le **blockchain**, généralisation des contrats en **bitcoins** échappant à tout contrôle (et à toute taxation) : le numérique n'en finit pas de bouleverser la justice en inquiétant les uns et en enthousiasmant les autres.

Plutôt que de proposer un bilan de ces innovations, nécessairement prématuré, il me semble plus utile de tenter de situer l'épicentre anthropologique d'une déflagration provoquée par l'apparition d'une nouvelle écriture qu'il faut bien désigner comme révolution graphique.

La justice digitale alimente un nouveau mythe, celui d'organiser la coexistence des hommes sans tiers et sans loi par un seul jeu d'écritures, au risque d'oublier que l'homme est un animal politique.



La justice a toujours été confrontée à de multiples défis : celui de son indépendance, celui de son efficacité et de sa qualité, celui de ses ressources, celui des technologies de l'information... Certains ont été surmontés, d'autres demeurent, parfois sous d'autres formes.

De nouveaux défis, inédits et passionnants, se présentent aujourd'hui à nous et annoncent peut-être le bouleversement de l'accès au juge et de son office, comme des méthodes de travail des magistrats, greffiers et auxiliaires de justice.

Après l'essor d'internet et de la dématérialisation, l'**open data** des décisions de justice, couplé au développement des algorithmes et de l'intelligence artificielle, soumettent en effet le juge à un défi nouveau : celui de la justice prédictive, qui doit s'inscrire au cœur de notre réflexion prospective, de nos projets et de notre vigilance. [...] (extrait) ■

Robert MICHELIN, magistrat honoraire
Pour consulter le texte intégral de la conférence :
<https://www.amopa21.fr/> (rubrique " Les activités ")



Une conférence donnée par le professeur Alain PIGEARD, délégué Bourgogne Franche-Comté du " Souvenir Napoléonien "

C'est sur une heureuse initiative conjointe des responsables des sections de l'AMOPA 21 et de la SMLH de la Côte-d'Or que ce jeudi 12 octobre 2023 s'est tenue au lycée Saint-Bénigne de DIJON une conférence prononcée par le professeur Alain PIGEARD, docteur en histoire et docteur en droit, sur le thème " Les décorations napoléoniennes ".

Devant une assemblée attentive, le professeur **Alain PIGEARD** a présenté avec brio, en éminent spécialiste de la période napoléonienne, l'histoire des distinctions civiles et militaires de cette époque et en particulier celles de la **Légion d'honneur**, créée le 19 mai 1802, la plus élevée des distinctions nationales, et des **Palmes académiques**, la première des distinctions civiles instituée par l'empereur Napoléon 1^{er} le 17 mars 1808.

Un déjeuner très apprécié pris au restaurant d'application de l'École Hôtelière " Le St-Bé ", s'ensuit, venant clore un très agréable moment de convivialité unanimement salué par les membres réunis de la société de la Légion d'honneur et de l'association des Palmes académiques, et qui, sans nul doute, mérite d'être reconduit ! ■



*Le mot d'accueil de Daniel DEMONFAUCON,
président de l'AMOPA 21*



*Celui du Général (2s) Olivier ERSCHENS,
président de la SMLH 21*



*Monsieur Alain PIGEARD,
conférencier:*



*Des remerciements mérités
adressés aux élèves des classes
de MHR et STHR et des souhaits de
pleine réussite dans leur parcours*



Une assemblée tout à l'écoute



La table présidentielle



Voyage de printemps de l'AMOPA 21

Excursion à Semur-en-Auxois et à Moutiers-Saint-Jean

■ Visite de Semur-en-Auxois

Après une brève traversée de la dépression de l'Auxois qui s'étend du bloc granitique du Morvan à l'ouest au premier contrefort de la " montagne " au nord, pays de terres grasses et humides propices à l'élevage, nous pénétrons dans Semur-en-Auxois. Perché sur son éperon granitique qui domine la boucle serrée de l'Armançon qui coule au fond d'une vallée très encaissée.

Semur est une petite ville de 4 200 habitants (moins qu'en 1900), qui doit son nom à " sine murus " qui signifie " vieille muraille ". La légende veut que cette ville ait été fondée par Hercule grâce à des fragments de silex. On sait que le site était occupé dès le néolithique, puis durant la période gauloise, délaissé ensuite au profit d'Alésia et enfin repeuplé après les grandes invasions germaniques du 5ème siècle.

En 722. Il est fait mention d'un castrum, longue muraille d'environ 800 mètres ponctuée de 18 tours. Pendant des siècles, ce mur subira l'arbitrage féodal. Ce n'est qu'en 1276 que Semur obtiendra sa charte d'affranchissement accordé par le duc de Bourgogne Robert II. Cet attachement profond au duc de Bourgogne déplait à Louis XI qui, en représailles, ordonnera la démolition d'une grande partie de la ville. En 1602, sur ordre d'Henri IV, les courtines reliant les tours seront rasées.

Malgré un incendie en 1593 qui détruisit 270 maisons, Semur, cité prospère, siège du baillage de l'Auxois est, jusqu'au XVIIIème siècle, la principale ville de l'ouest de la Côte-d'Or. Elle perd progressivement de sa prérogative et est reléguée aujourd'hui derrière Châtillon-sur-Seine et Montbard.

En compagnie de notre guide, nous accédons aux différentes parties qui protégeaient le donjon par une rue pavée à l'ancienne, bordée de belles maisons en pierre (dès le XVème siècle, il est fait mention de " maisons en pierre couvertes de laves ").



Entre les portes Guillier et Sauvigny, la devise des semurois



La porte Sauvigny (1444)

La vieille ville médiévale garde encore ses maisons à pans de bois, encorbellements, échoppes en rez-de-chaussée aux portes rabattantes appelées " volets " qui servaient d'étals (d'où l'origine de l'expression : " trier sur le volet ").



Rue du Renaudot



Puits rue Buffon



L'avant-porte de défense, la Barbacane



Rue Buffon

Dominant la ville, l'église Notre-Dame, imposant vaisseau de pierre, fut construite au XIII^{ème} siècle sur l'emplacement d'une église romane devenue trop petite. Elle servira un temps de restaurant, d'abris pour les foires annuelles. Incendiée à deux reprises, elle sera restaurée au 19^{ème} siècle par Violet-le-Duc.



Sur le parvis de la collégiale Notre-Dame



A la mémoire des soldats américains du 310^{ème} RI tombés durant la Grande Guerre



La chapelle des drapiers



Le drapier (cardage)

Une rapide visite permet d'admirer le cœur entouré de son triforium du XIII^{ème} siècle, des statues, des tableaux et autres vitraux, certains insolites comme celui offert par l'armée américaine ou bien ceux des chapelles des drapiers et des bouchers rappelant les métiers du Moyen-Âge.

Par la rue des Remparts, nous pénétrons dans l'enceinte du château, immense forteresse du XIII^{ème} siècle dont il ne reste que quatre tours : **la tour Margot** (accolée au théâtre) qui servit d'entrepôt et **la tour de la Géhenne** de grenier à sel ; **la tour de la Prison** et **la tour de l'Orle d'Or** (1274) aux dimensions impressionnantes : 15 mètres de diamètre, des murs de 6 mètres d'épaisseur et une hauteur côté rivière de 44 mètres. Devant cette tour, existe encore un puits creusé dans le granit, le plus profond de Semur (32 mètres).



La tour de la Géhenne



La tour de l'Orle d'Or



Place Émilie du Châtelet

À proximité, voici la très belle promenade des remparts, plantée de quatre rangées de tilleuls. De là, grâce à un arasement partiel des fortifications de l'ancien castrum, nous surplombons la vieille ville basse qui s'est développée au bord de l'Armançon et les faubourgs qui accueillent les activités économiques de la cité (moulins, foulons, séchoir à peaux) mais aussi les cultures en particulier la vigne (1/3 des surfaces cultivables de Semur et de ses alentours) qui disparaît à l'arrivée du phylloxera.



Du haut des remparts

En revenant vers le centre-ville, nous admirons de très beaux hôtels particuliers (une quinzaine dans différents quartiers de Semur) construit au cours du XVIII^{ème} siècle et qui aujourd'hui, pour la plupart, servent de logements ou d'hôtels de luxe. Parmi ceux-ci, l'ancien hôtel des gouverneurs ayant appartenu à la famille du Châtelet et qui fut transformé en hôpital au début du XVIII^{ème} siècle. Cet hôtel fut la résidence d'Émilie du Châtelet, mathématicienne et physicienne, rivalisant avec les plus grands scientifiques et lettrés de son époque et qui fut le grand amour de Voltaire.

À midi, nous nous rendons au lycée Anna Judic pour prendre notre déjeuner à l'école hôtelière Bernard Loiseau où nous fut servi un excellent repas.



Arrivée à l'école hôtelière Bernard Loiseau



A table !



...et bon appétit !

L'après-midi sera consacré à la visite de Moutiers-Saint-Jean, petit village situé à une quinzaine de kilomètres de Semur.

■ Visite de Moutiers-Saint-Jean

Sur ce site, Jean l'Ermitte vivait dans une simple cabane, d'autres maisons suivront. Jean parti, un moine Macaire construisit une abbaye qui obéit à la règle de Saint-Benoît. De simple abbaye, la bâtisse devient un immense complexe : église monumentale, entrepôts pour les grains et le vin, puis un grand bâtiment d'habitation de 70 mètres de long pour les moines. Elle sera même la rivale de l'abbaye de Cluny, mais elle perdra rapidement de son importance au début du 17^{ème} siècle. Seuls vivaient là quatre moines sans convers (religieux employés aux travaux domestiques, exclus des ordres sacrés).

Au milieu du XIX^{ème} siècle, église et entrepôts furent entièrement rasés. Il ne reste aujourd'hui que le bâtiment qui servit de ferme. Depuis 10 ans, son propriétaire actuel consacre tout son temps et son argent à la réhabilitation des lieux. Avec notre guide, on accède à la galerie des Moines par un majestueux escalier en pierre protégé par une belle rampe en fer forgée malheureusement vandalisée, à laquelle manquent des médaillons dorés.

Tout au long de ce corridor qui servait de déambulatoire, s'ouvre des cellules des moines (de 20 à 25 m²) et le logement de l'évêque pourvu, luxe à l'époque, d'une salle de bain où trône une baignoire que l'on remplissait en eau puisée directement dans un puits intérieur.



*Le château de Moutiers-Saint-Jean
Ancienne abbaye royale Saint Jean Réome*



*Escalier d'honneur avec
sa rampe en fer forgé (1751)*



*Salle de bain de l'évêque
(puits intérieur)*



*Superbe dallage !
(galerie des moines)*



*Salle de bain de l'évêque
(baignoire sabot en cuivre)*

Le propriétaire actuel s'efforce de redonner vie à toutes ces pièces : murs et plafonds recrépis, repeints. Puis avec courage et détermination, il les décore : tableaux, cheminée, lustres, tapis, piano, tables de jeux, canapés, fauteuils, meubles anciens, vaisseliers...

La visite se termine par une promenade dans le jardin jouxtant la bâtisse et d'où nous avons une vue superbe sur la campagne verdoyante aux formes arrondies, typiques de l'Auxois.

À quelques pas du "château", fut construit l'ancien hôpital. En 1650 un lazariste arrive à Moutiers, dirige l'abbaye et crée la confrérie des Dames de la Charité, chaque infirmière ayant à sa charge 6 ou 7 malades. Grâce aux capitaux recueillis auprès des habitants, des dons de Louis XIV et de l'évêque de Langres, naît l'hôpital Rochechouart, modeste bâtisse de deux salles, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes.

En 1843, l'hôpital s'agrandit d'une salle supplémentaire permettant ainsi la création d'une chapelle.



La chapelle

L'apothicairerie créée au 17^{ème} siècle, sera fermée en 1932. Elle aurait pu disparaître, mais grâce à des bénévoles qui assurent la visite et l'entretien, on peut aujourd'hui visiter deux salles.

L'une consacrée à la vaisselle en étain et l'autre au 220 pots, "pots chevette" et autres "pots à canon", exposés dans un très beau présentoir en chêne. Les pots contenant les "simples" proviennent tous de la manufacture de Nevers, réputée pour son bleu unique.



L'apothicairerie



Collection de pots chevette et de pots à canon

Avant de quitter Moutiers, nous avons visité le jardin Coeurderoy remarquablement entretenu, entouré de ses hauts murs, qui alimentait l'hôpital en "simples". ■



Vue sur le jardin Coeurderoy, style Renaissance italienne du XVII^{ème} et classé monument historique depuis 1937

Texte : Monique MORIN

Photos : Jean-Claude LEGRAS, Bruno MANZONI



Des visiteurs ravis de leur balade en Terres d'Auxois



30 personnes de l'**AMOPA 21** sont parties de très bon matin pour aller passer la journée à Paris.

La première partie du programme de la journée débute par la visite très attendue du musée de Cluny, musée national du Moyen-Âge, superbement restauré depuis 2022. Des deux bâtiments, seul l'Hôtel des abbés de Cluny a pu satisfaire la curiosité des visiteurs car les thermes antiques attendent l'installation d'une exposition.

La deuxième partie du programme conduit le groupe rue de Vaugirard pour se rendre au Palais du Luxembourg. Là, un délicieux repas est servi aux visiteurs dans le superbe salon Napoléon. Un " parcours découverte " du Sénat, très bien commenté, vint clore cette très belle sortie parisienne. ■

Le musée de CLUNY

Une muséographie épurée se révèle dès l'entrée.
Les objets des premières salles proviennent de la Sainte Chapelle...



Couronnes votives du trésor de Guarrazar, chefs-d'œuvre d'orfèvrerie influencée par l'art byzantin



Devant d'autel de la cathédrale de Bâle (retable en or repoussé)



Coffret d'ivoire et cuivre doré avec scènes courtoises (1310)



Cour de l'Hôtel des abbés de Cluny. Tour aux armes de Jacques d'Amboise, abbé de Cluny



Retables de la Chartreuse de Champmol (os) et vie de Saint Jean-Baptiste (ivoire). Des ateliers Baltazar Embriachi de Florence



Vierge à l'enfant de Saint Apollinaire de Claus de Werve (début 15^{ème}). Une ample douceur...



Les joueurs d'échecs. Scène courtoise sur vitrail provenant de Villefranche-sur-Saône



Et... pour couronner l'ensemble... la Dame à la Licorne, dans toute sa splendeur !

Le Palais du Luxembourg, siège du Sénat



Comme chez la Dame à la Licorne nos sens étaient en émoi.
La vue, l'ouïe étant satisfaites, il nous restait à contenter l'odorat et le goût !

Le restaurant du Sénat, dans la salle Napoléon, n'attendait que l'**AMOPA 21**,
introduite par l'attachée de sa sénatrice, Madame Anne-Catherine Loisier.



*Le mot du président de l'AMOPA 21,
Daniel Demonfaucon
avant un repas gourmet !*



Avec vue sur les jardins du Luxembourg



L'hémicycle



*La Salle des Conférences
(ancienne salle du trône
sous Marie de Médicis)*



Bustes de Marianne



*La bibliothèque
et ses 18 km de rayonnages !*



Un groupe ravi !

*Texte : Annie et Jacques FUSELIER
Photos : Jean-Claude LEGRAS, Annie et Jacques FUSELIER*



Prix de poésies 2024

► Poèmes primés par le jury AMOPA départemental

Les Jeux Olympiques

Depuis des décennies,
Cette tradition vit.
Elle donne espoir
À tous ceux qui veulent y croire
S'amuser, se surpasser
Dans ces arènes, pleines à craquer.
Basket, foot et autres sports collectifs,
Break-dance, skate, surf : ces nouveautés artistiques.
Badminton, tennis : des sports toniques pour grands sportifs.
Mais que c'est magique, ces moments partagés en équipe !
Pierre de Coubertin, quelle bonne idée
De créer ces jeux, afin d'illuminer le monde entier !
Hommes, femmes, valides ou non
Sont tous, sans exception, des champions.
Car, si l'on n'est pas toujours premier,
L'important, c'est de participer !

Ava BOUYOU-HENNEBIL - 1er prix CM2

Poésie envoyée au jury national

École publique 4 impasse des Chanoines
21120 Saulx le Duc

Professeure des écoles : Madame Émilie ÉVAIN

Vous, les saisons

Toi, Printemps,
Qui annonce le retour du beau temps,
Tu fais fleurir nos vallées,
Nos jardins et nos prés.
Toi, Été,
Qui annonce des vacances tant souhaitées
À cause de tes mauvais sorts,
Le soleil brûle encore plus fort.
Toi, Automne,
Qui annonce une période monotone,
Où l'eau pleut en trombe,
Et, où les feuilles des arbres tombent.
Toi, Hiver,
Qui annonce une époque de l'année où le ciel est couvert,
Tu fais pleuvoir des flocons.
C'est pour cela que nous t'apprécions !
Vous venez comme vous repartez,
Vous êtes nos saisons bien aimées !

Talya PONTOUT - 1er prix 6^{ème}

Poésie envoyée au jury national

Collège Champ Lumière
Rue de Villey - 21260 Selongey
Professeure : Madame Fabienne FORQUET



Prix d'expression écrite - Collège de 3^{ème}

1^{er} prix du jury national AMOPA

Le sujet : La représentation de la société proposée par les médias est-elle guidée uniquement par le souci d'être vrai ?

Milan Kundera a déclaré : " La culture est basée sur l'individu, les médias mènent vers l'uniformité ; la culture éclaire la complexité des choses, les médias la simplifient ". Il tend, ainsi, à nous dire que les médias appauvrissent l'individu en lui donnant une seule vision du monde, restreinte et subjective. Cela nous entraîne vers notre sujet : La représentation de la société proposée par les médias est-elle guidée uniquement par le souci d'être vraie ?

Ce très beau sujet nous a donné du fil à retordre car la question est à la fois passionnante et complexe. Tout d'abord que sont les médias ? Cela regroupe, bien sûr, les journaux papiers et dématérialisés mais aussi tous les moyens de communication notamment la télévision sans oublier les réseaux sociaux dont l'approche nous semble complexe. Si le journalisme a pour vocation première de représenter le monde tel qu'il est, il n'en demeure pas moins vrai que nous pouvons nous interroger sur la propension des médias à nous manipuler.

Nous commencerons par rappeler l'essence même du métier de reporter : aller chercher l'information, mener l'enquête pour vérifier ses affirmations. Ensuite, nous nous demanderons avec Kundera si la vision de la société donnée par les médias n'est pas déformée.

Tout d'abord, nous allons développer notre première thèse : oui, les médias ont à cœur de nous donner une image vraie de la société. Par exemple, ils filment et recueillent des témoignages, prennent des photos et mènent un réel travail d'investigation. Nous pouvons citer des organisations comme reporters sans frontières où des journalistes sont prêts à risquer leur vie afin de rapporter la vérité. D'ailleurs, certains ont déjà été emprisonnés voire même torturés à cause de cela.

Nous pouvons évoquer l'assassinat de Jamal Khashoggi qui a eu lieu le 2 octobre 2018, au consulat d'Arabie Saoudite à Istanbul en Turquie. Le journaliste saoudien, opposant au prince héritier Mohamed Ben Salmane,

tombe dans un traquenard. Il est séquestré dans l'enceinte du consulat, torturé, assassiné et démembré le jour même par un commando des forces spéciales saoudiennes. Son corps n'a jamais été retrouvé.

Ainsi, nous pouvons affirmer que les médias luttent pour donner une image vraie de notre monde.

Par ailleurs, nous pouvons, aussi, évoquer le travail remarquable des journalistes de proximité. Nous pensons notamment aux journalistes du Bien Public qui ont à cœur de venir rencontrer les personnes afin de rédiger des articles véridiques.

Ainsi, Nicolas Dardilly, journaliste reporter, est venu à plusieurs reprises dans notre collège afin d'interroger les professeurs et les élèves. Par exemple, lorsque les troisièmes de la classe Défense et Sécurité ont remporté un concours qui a permis à l'établissement d'être survolé par la Patrouille de France, il est venu interroger les adultes et les élèves dans la cour. Il a aussi pris sur son temps personnel pour venir dans nos classes répondre à nos questions sur les médias. Il nous a expliqué qu'il avait choisi ce travail afin d'informer les gens. Il ne publie aucune information sans l'avoir vérifiée. Dès lors, nous pouvons affirmer la volonté des médias de donner une image de la société la plus fidèle possible.

Enfin, nous souhaitons évoquer l'importance des réseaux sociaux qui relaient, parfois, en direct, les événements.

Nous disposons d'informations très précises, rapidement, y compris lorsque les médias exploitent des vidéos prises par des amateurs. Lorsque le professeur a été tué à Arras, en octobre 2023, nous avons vu des vidéos avant même que les grandes chaînes d'informations ne donnent les explications. Cela nous permet d'obtenir des données extrêmement précieuses. Malgré tout, cela nous entraîne vers notre seconde partie puisque l'afflux d'informations est tel qu'il est, parfois, difficile, en particulier, pour un public non averti de faire le tri et de sélectionner les informations. Jim Morrison dit : « celui qui contrôle les médias, contrôle les esprits ».

Est-ce à dire que les médias nous livrent une fausse vision du monde.

Sommes-nous manipulés par les médias ?

Pour commencer, nous avons beaucoup étudié, cette année, les régimes totalitaires et leur usage de la propagande. Ainsi, nous avons réalisé que les médias sont au service du pouvoir. Le Maréchal Pétain a utilisé la presse afin de répandre sa devise : « Travail, Famille, Patrie ». Nous avons découvert, lors de notre visite des Traboules à Lyon, un imprimeur du Progrès qui rédigeait, le jour, ses articles pour le journal et, la nuit, des articles pour la résistance ; ce qui illustre bien la prise de position des journalistes, à l'époque. Les médias ne livraient qu'une vision du monde faussée et tronquée destinée à manipuler les citoyens.

Vous pourriez réfuter mon argument en arguant que cette période est terminée. Pourtant, pouvons-nous dire qu'aujourd'hui les médias n'influencent pas les foules ? En Corée du Nord, le dictateur Kim Jung-Un utilise encore ce type de propagande ; dès lors, nous pouvons affirmer que l'image de notre monde est faussée par certains médias.

Ainsi, David Lodge, dans le monde de l'éducation, déclare : « les médias représentent la plus grande puissance de notre société contemporaine ».

Nous avons réalisé, avec nos professeurs, que certaines informations, très importantes, sont, désormais, données par les médias avant même que d'être énoncées, de façon publique, par nos hommes politiques. Nous pensons, par exemple, aux groupes de niveaux en français et en mathématiques qui risquent de contraindre nos petits frères et petites sœurs à recevoir un enseignement différent du nôtre. Ce sont les médias qui ont dispensé ces informations ; ce qui atteste de leur puissance. Il est, parfois, difficile de faire la part des choses. Dernièrement, une polémique a secoué notre classe : le Président, Emmanuel Macron, aurait, selon des propos entendus sur Tik-Tok, défendu le " viol ". En réalité, nous avons compris, en menant l'enquête avec notre professeur, qu'il s'agit d'une " fake-new ". En effet, la définition du viol et, plus particulièrement, celle du consentement ont été interrogées à l'échelle européenne. On entend par consentement : " le fait de dire clairement non " ; mais, il faut aussi statuer sur les personnes qui ne se prononcent pas explicitement. Consentir, ce n'est pas forcément dire : " oui " et inversement ne pas consentir, ce n'est pas nécessairement formuler : " non ". C'est de cette nuance qu'est née cette polémique.

Nous devons apprendre à nous méfier des rumeurs mais aussi des images et des propos enregistrés qui, sortis, de leurs contextes peuvent être vraiment mal interprétés.

Les images et les vidéos peuvent, aujourd'hui, être utilisées comme preuves mais, nous devons, là encore, être vigilants car une même scène peut être photographiée selon plusieurs points de vue et signifier des choses très différentes. Les médias jouent sur le registre des émotions afin de nous faire perdre notre esprit critique ; ce qui peut s'apparenter à de la manipulation.

Nous pouvons évoquer les émissions de télé-réalité comme Koh-Lanta qui miment la réalité mais qui sont, malgré tout, scénarisées et destinées à susciter le plus d'audience possible.

Pour conclure, nous aimerions nuancer notre propos.

Le rôle des médias est un sujet d'étude en cours de français, ce qui nous semble très important. C'est aussi une matière enseignée par notre professeur documentaliste. Il faut apprendre à exploiter les médias et à faire preuve d'esprit critique en prenant des distances vis-à-vis des informations que nous recevons.

Noël Mamère a déclaré : « l'école est le plus grand média de notre République » et ces mots nous parlent car nous sommes abreuvés à longueur de journée d'informations sur nos smartphones.

Heureusement, il y a l'école pour nous apprendre à réfléchir, contester, échanger, critiquer. ■

Ikrām RAJĪ-ALLAH

Classe de 3^{ème} - Collège Le Chapitre
1 Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny
21300 Chenôve
Professeure : Madame Marie POVÉDA

